

Communiqué de presse

Delémont, 19 février 2015

A16 Transjurane – Section 8 (Delémont Est – Frontière cantonale)
Réaménagement de la route cantonale RC6 dans le secteur de la Roche St-Jean

Fermeture de la RC6 à la Roche St-Jean: tout mettre en œuvre pour trouver des solutions

Une trentaine d'oppositions à la fermeture de la route cantonale RC6 d'octobre 2015 à août 2016 dans le secteur de la Roche St-Jean ont été déposées depuis le 21 janvier. Le Service jurassien des infrastructures recherche d'autres possibilités devant permettre le passage du trafic non habilité à emprunter l'A16.

La fermeture de la route cantonale RC6 dans le secteur de la Roche St-Jean d'octobre 2015 à août 2016 a été publiée dans les différents journaux officiels de la région le 21 janvier 2015. Le délai d'opposition à cette fermeture échoit vendredi 20 février. A ce jour, une trentaine d'oppositions émanant d'autorités et de particuliers ont été enregistrées par le Service des infrastructures du canton du Jura et l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne. Ces oppositions seront traitées selon les procédures prévues par les lois cantonales y relatives. Cette procédure de publication avait notamment pour objectif d'identifier concrètement la nature et l'ampleur des préjudices que cette fermeture de la RC6 risquait d'engendrer.

Au vu du nombre important de ces oppositions, le Service des infrastructures, après consultation de l'Office fédéral des routes, étudie d'autres possibilités permettant d'assurer un passage pour le trafic non habilité à emprunter l'A16 entre Choindex et Moutier.

Ces solutions potentielles consistent en la réalisation d'ouvrages provisoires de franchissement du chantier, de travaux anticipés avec fermeture de la route de nuit pour réduire la durée totale des nuisances ou encore de l'organisation de convois à des heures déterminées pour le trafic agricole via l'autoroute entre la demi-jonction de Choindex et la Charbonnière à Roches.

Dans le prolongement des interventions déjà relevées par la presse, les relais politiques, dont celui du Président du Conseil des Etats Claude Hêche, ont été sollicités et des échanges ont lieu entre les responsables opérationnels fédéraux et cantonaux du dossier pour élaborer des variantes acceptables. Un premier contact entre Claude Hêche et le vice-directeur de l'OFROU a déjà eu lieu et sera suivi d'une nouvelle rencontre qui pourrait permettre d'éclaircir l'horizon.

Conscient des perturbations parfois importantes et désormais confirmées dans leur ampleur que le chantier de réaménagement de la RC6 engendrera pour les populations de Roches, Courrendlin et Rebeuvelier ainsi que pour un certain nombre d'agriculteurs et de commerçants, le Service des infrastructures met tout en œuvre, dans les limites de ses compétences, pour trouver des solutions qui puissent diminuer au maximum les inconvénients consécutifs à la fermeture de la RC6 dans le secteur de la Roche St-Jean.

Personne de contact

M. Christophe Riat – Délégué à l'information A16 – christophe.riat@jura.ch - 079 873 87 91.